



**DECLARATION D'AJOUT DE  
PRODUCTION AGRICOLE EN  
AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Je soussigné, (*nom, prénom*) \_\_\_\_\_ ,  
 représentant de la société (*Raison sociale*) \_\_\_\_\_ ,  
 déclare à CERTISUD l'ajout des productions ci-dessous.

- Préciser les nouvelles productions Végétales :

*Modification de l'assolement*            ou      *Ajout de nouvelle surface*     

Les productions	Surface (ha)	Ilots et ou parcelles cadastrales	Date de semis	Date de début de conversion

- Préciser les nouvelles productions Animales :

Les productions	Le nombre	Date de début de conversion

*Sous les conditions suivantes :*

<u><i>Productions végétales</i></u>	<u><i>Productions animales en AB</i></u>
<i>C2 = récolte après passage en 2<sup>ème</sup> année de conversion des terres</i>	<i>Conversion simultanée troupeau et terres = 24 mois après la date de début de conversion des terres</i>
<i>AB = semis au plus tôt 24 mois après la date de début de conversion des terres</i>	<i>Conversion non simultanée = après passage en 2ème année de conversion des terres</i>
	<i>- 6 mois de conversion pour ovins, caprins, lait AB</i>
	<i>- 12 mois + ¾ vie de l'animal en AB pour viande bovine et équine</i>
	<i>- 6 et 10 semaines pour volailles pondeuses et volailles de chair.</i>



**DECLARATION D'AJOUT DE  
PRODUCTION AGRICOLE EN  
AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

J'atteste avoir vérifié que pour toutes ces cultures j'ai respecté le mode de production biologique défini par le règlement CE N° 834/2007 complété par ses règlements d'application et notamment (*cocher la case*) :

- les semences, plants, animaux utilisés, sont biologiques ou conventionnels selon les dispositions prévues par la réglementation **Oui**  **Non**
- les intrants sont garantis utilisables en agriculture biologique et j'ai vérifié leur conformité sur fiche technique (ou je n'ai utilisé aucun intrant) **Oui**  **Non**
- je possède les documents justificatifs à présenter à l'agent contrôleur de CERTISUD **Oui**  **Non**
- il n'y a pas de productions en doublon (BIO/C2/C1/conventionnel) sur mon exploitation  
**Absence de doublons**  **Présence de doublons**  (*si présence préciser*)

En cas de productions de même espèce en doublon BIO et C2 sur mon exploitation, je m'engage à mettre en place les mesures de traçabilité et de non mélange des produits (identification, séparation des animaux et/ou récoltes à la commercialisation).

NB : en cas de mixité avec des variétés difficilement distinguables en bio et/ou conversion 2ème année et/ou 1ère année et/ou conventionnel un contrôle devra être réalisé par CERTISUD avant toute émission de certificat.

**Toute fausse déclaration pourra entraîner une sanction conformément au plan de correction en vigueur.**

**Précisions importantes :**

La date de début de conversion de ces parcelles pour les productions végétales ne pourra pas être antérieure à la réception de cette déclaration par CERTISUD.

Ce document n'a pour objet que l'information de CERTISUD des modifications de productions tel que prévu dans le contrat d'engagement. Ces modifications du périmètre d'activité à certifier peuvent entraîner une révision du devis de certification annuel.

Toutes mise en marché faisant référence au mode de production Biologique doit être accompagnée d'un certificat émis par CERTISUD en cours de validité comportant les productions concernées.

Date :     /     /

Cachet opérateur  
et signature

<b><i>Cadre réservé à CERTISUD</i></b>	
Revue faite le :	Par :
Suite à donner :	Signature :